Envoyé en préfecture le 11/07/2026
Reçu en préfecture le 11/07/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260710-20260604-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 23 juin 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, COLLET Philippe, EON Catherine, CARRIER Jean, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, ANDREUX Muriel, DELVALLEE Bruno, LE MEUR Anne-Marie, JOUBIN David, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procuration : LE GONIDEC Julie à LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FFF – BUT DE FOOT

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au projet de remplacement des buts de foot, il est possible de bénéficier une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football. L'acquisition des buts de foot s'élève à hauteur de 3 081,72 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour le remplacement des buts de foot.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine